



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du mardi 29 septembre 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 6 juillet 2009 a été affiché. Les procès-verbaux intégraux des séances du lundi 8 juin 2009 et du lundi 6 juillet 2009 ont été publiés au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2009, DF 22 G - Lancement d'un appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement des contrats d'assurance du Département de Paris.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au projet de délibération DF 22 G.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF 22 G concernant le lancement d'un appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement des contrats d'assurance du Département de Paris.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO-di-BORGIO. - Considérant que la collectivité parisienne passe en moyenne 5.000 marchés par an pour plus de 200 millions d'euros ; considérant que la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche d'achats responsables visant à répondre, Monsieur le Président, qui êtes présent, aux préoccupations économiques et sociales que rencontre son territoire ; considérant la nécessité de faire des marchés publics un véritable instrument de développement économique, en ouvrant le plus largement la commande publique aux P.M.E. à hauteur de 20 % ; considérant la persistante difficulté à laquelle sont confrontées les P.M.E. pour accéder aux marchés publics de la Ville.

Je rajouterai aussi un considérant qui ne figure pas dans ce vœu. Considérant aussi la situation difficile des P.M.E. à l'égard de l'attitude absolument négative des banques à leur égard. C'est la question que nous posons, avec Mme Valérie SACHS ; on s'interroge, on se demande, on souhaiterait que soit réalisé un bilan d'accès des P.M.E. aux marchés publics de la Ville. Ce serait d'ailleurs pour nous un des compléments qui pourrait aider ces 225.000 P.M.E. parisiennes qui rencontrent beaucoup de difficultés.

J'aurais un autre vœu qui va dans le même sens, sur l'affaire de la grippe. Ces P.M.E. que nous avons rencontrées sont incapables, compte tenu de la pression qui pèse actuellement sur elles, même d'assumer le b-a-ba des problèmes de la grippe. M. LE GUEN va me répondre là-dessus, mais c'est un problème important.

Merci, Monsieur le Président, de votre attention.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ qui va vous répondre.

Mme Camille MONTACIÉ, au lieu et place de M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission. - Je n'ai pas de réponse pour la grippe.

Par contre, en ce qui concerne le bilan, nous avons un bilan 2008. En 2008, la part des P.M.E. par rapport à l'ensemble des marchés mandatés par la Ville de Paris est de 36 % et non pas de 20 % ; on dépasse donc largement le chiffre que vous avancez. 400 millions d'euros mandatés et non pas de marchés attribués, sur un montant global de 1.100 millions d'euros. C'est important et précis.

On ne fera pas un bilan plus précis, parce que même si tous les mois nous communiquons l'ensemble des marchés qui sont passés par la Ville, il n'est pas possible de le faire par P.M.E. avec un tri par travaux, fournitures, services parce que nos moyens informatiques ne nous le permettent pas actuellement.

Ce bilan annuel est établi sur la base d'informations de l'INSEE avec lequel nous travaillons pour avoir ces statistiques. Ce bilan est le résultat de la politique menée par la Ville en matière de facilitation des marchés aux P.M.E. depuis la signature du pacte P.M.E. par Paris qui a été la première ville à le faire. Depuis, il y a eu la mise en place de fonds de garantie pour les P.M.E., avec une augmentation de la capacité de garantie des prêts en 2009 et la création de l'Agence de l'innovation pour aider les P.M.E. innovantes. Ce chiffre est le résultat d'une politique globale. Un bilan plus précis sera fait par la suite.

J'émet un avis favorable à ce vœu, puisque c'est aussi intéressant pour nous que pour vous d'avoir ce bilan.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MONTACIÉ.

Mme MONTACIÉ vous a promis un bilan. M. le Maire, ce matin, a rappelé que l'acompte de 20 % est payé à toute P.M.E. qui gagne un marché public en 2009, et je rappellerai aussi que grâce aux garanties d'emprunt Oséo Ville de Paris, le nombre de P.M.E. qui en bénéficieront en 2009 aura doublé par rapport à 2008.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole, très brièvement.

M. Yves POZZO di BORGIO. - A quel moment arrive le bilan annuel ?

M. Christian SAUTTER, président. - Une fois que l'année est écoulée.

Mme Camille MONTACIÉ, au lieu et place de M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Vous me l'avez déjà demandé au mois d'avril-mai, on l'avait déjà. C'est au premier trimestre de l'année.

M. Christian SAUTTER, président. - Si au mois d'avril vous n'avez pas ce bilan, Monsieur POZZO di BORGIO, vous pourrez déposer un vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 39 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 22 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 22 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général dans un jury d'architecture.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans le jury suivant :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent de Paul, Z.A.C. de la Porte des Lilas, rue Paul Meurice (20e) (R. 14 G) :

Titulaires :

- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Frédérique CALANDRA ;
- Mme Danielle SIMONNET ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Suppléants :

- Mme Marinette BACHE ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Pierre MANSAT ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- M. Vincent ROGER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à "Paris Initiatives Entreprises".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe Centre et Indépendants, relative à "Paris Initiatives Entreprises".

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Connaissant l'importance de l'accompagnement financier lors de la création d'entreprises et la mise à disposition des expériences de gestion, le groupe Centre et Indépendants tient à saluer l'action de l'association "Paris Initiatives Entreprises" en faveur de l'emploi à Paris et son soutien actif aux entreprises sociales et solidaires.

C'est pourquoi nous demandons que le Département de Paris vote une subvention complémentaire de fonctionnement, qui lui permette d'engager à plein temps un nouveau collaborateur.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette question très claire.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL. - Monsieur le Président, je remercie Mme SACHS et son groupe de leur intérêt pour l'association "Paris Initiatives Entreprises". P.I.E. accompagne des professionnels qui prennent le risque de devenir entrepreneurs et de créer leur propre emploi. 140 à 200 créations d'entreprises sont assurées directement chaque année grâce à cette association, 36 structures d'économie sociale et solidaire ont été suivies en 2008, 17 financées, ce qui a permis de consolider 1.621 emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire. 325 emplois au total ont été créés en entreprise, financés par P.I.E. Le soutien que lui apporte le Département de Paris est donc représentatif de notre effort pour la relance économique dans un contexte aggravé.

Pour autant, ce contexte oblige aussi toutes les collectivités locales à opérer des économies importantes dans leur budget et Paris ne fait pas exception à cette règle.

En outre, nous n'avons pas eu connaissance d'une demande formelle de P.I.E. pour créer un poste supplémentaire comme vous le dites. Une augmentation de la subvention de fonctionnement à P.I.E. versée par le Département ne paraît donc pas opportune.

C'est pourquoi j'exprime un avis défavorable de l'Exécutif au vœu que vous présentez. Lors de la discussion budgétaire, nous proposerons la reconduction de la subvention de la subvention 2009 qui s'élève à 300.000 euros, ce qui n'est pas un mince effort du Département, sachant qu'une subvention d'investissement d'un montant égal de 300.000 euros est également versée à P.I.E. et une autre de 30.000 euros au fonds de garantie "France Active".

Je me permets de dire que je parle ici au nom de ma collègue Mme Seybah DAGOMA, qui ne peut pas être parmi nous. Donc avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Lyne COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DDEE 78 G - Signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "Paris Business Angels" pour l'attribution d'une subvention - Montant : 50.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEE 78 G relatif à la signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuel 2007-2009 avec l'association "Paris Business Angels", pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros.

Il y a deux oratrices inscrites, Mme SACHS et Mme SIMONNET, et en l'absence de M. Jean-Louis MISSIKA, je me permettrai de leur répondre.

La parole est donc à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues.

Nous devons mettre en œuvre toute politique visant à favoriser la création d'entreprises et leur faciliter tous les modes d'accès au financement, notamment à travers les "Business Angels".

La France en compte 3.500 avec une capacité d'environ 280 millions d'euros, quand le Royaume-Uni dispose d'un réseau estimé encore à 50.000, représentant un potentiel d'investissement d'environ 7 milliards d'euros.

C'est pourquoi nous voterons la subvention de 50.000 euros à l'association "Paris Business Angels", même si nous regrettons une fois encore l'absence de soutien de Paris à l'association "Femmes Business Angels" qui cumule déjà le lourd handicap de ne s'adresser qu'aux femmes investisseurs, ce qui reste une rareté dans le monde de l'entreprenariat parisien.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Président et mes chers collègues, pour notre part nous voterons contre. Il nous est demandé de délibérer sur le versement d'une subvention de 50.000 euros en faveur de l'association "Paris Business Angels", dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle 2007-2009.

Je rappelle qu'en juillet 2008, un projet de délibération accordait à cette association une subvention de fonctionnement de 50.000 euros au titre de 2008, à laquelle s'ajoutait une autre subvention complémentaire de 35.000 euros pour le premier trimestre de l'année 2009. Comme vous le savez, nous avons exprimé dès le départ notre refus de voir notre collectivité participer financièrement à ce dispositif.

Notre position n'est pas uniquement liée à l'appellation grotesque de ce groupe de mécènes patronaux. Plus fondamentalement, le fonctionnement de "Paris Business Angels" consiste à inciter des investisseurs privés à s'engager dans des entreprises naissantes dans l'espoir d'en tirer des plus-values. L'argent de la collectivité, selon nous, ne doit pas servir au développement d'activités dont la motivation première est la recherche du profit.

Notre collectivité d'ailleurs s'honore quand elle conditionne ses aides à l'activité économique en fonction de l'utilité sociale et écologique des biens et des services produits, quand elle favorise systématiquement l'économie sociale et solitaire, quand elle privilégie des formes coopératives propices au développement de la démocratie sociale, ainsi que les innovations notamment écologiques qui rompent avec les logiques productivistes.

Nous pensons, quant à nous, que c'est principalement aux banques que revient la mission de financer le développement des entreprises. D'ailleurs sommes-nous satisfaits des aides publiques que les banques ont grassement reçues du Gouvernement qui, loin d'être orientés vers l'aide aux entreprises et la création d'emplois, ont servi à gonfler de manière indécente le montant des bonus des traders et autres dividendes aux actionnaires.

Nous voterons contre ce projet de délibération, car nous pensons que notre collectivité ne doit pas encourager financièrement ce mode d'investissement privé, mais elle peut user bien sûr de son influence en interpellant les banques et les grandes entreprises afin qu'elles apportent leur soutien à l'activité et à la création d'emplois des entreprises naissantes qui, en effet, peuvent avoir besoin d'investissements.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christian SAUTTER, président, au lieu et place de M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame SIMONNET.

Au nom de M. Jean-Louis MISSIKA, je répondrai à ces deux interventions quelque peu contrastées et je répondrai dans l'ordre.

Je dirai d'abord à Mme SACHS qui regrette qu'on ne finance pas "Femmes Business Angels", que "Paris Initiative Entreprise", dont a parlé à l'instant Mme Lyne COHEN-SOLAL, est l'opérateur pour le Fonds de Garantie des Initiatives des Femmes (F.G.I.F.). C'est-à-dire que des prêts bancaires sont garantis pour les femmes. Je suis sûr que Mme DAGOMA vous donnera les résultats en la matière.

Madame SIMONNET, vous avez fait une intervention forte, qui est tout à fait de votre droit. Il est clair que vous n'aimez pas le business. Il est clair que vous n'aimez pas les anges, mais j'aimerais qu'avec moi vous croyiez à l'emploi. Cette association "Paris Business Angels", dont le nom a déjà fait autrefois sourire M. VUILLERMOZ dont l'humour est bien connu, a permis la création de plus de 600 emplois depuis 2004.

Au nom de l'emploi, j'invite notre Conseil à adopter ce projet, même si vous trouvez l'appellation de cette association un peu curieuse, ce sont effectivement des chefs d'entreprises privées qui mettent de leur argent privé pour soutenir des créateurs privés d'entreprise. L'argent que donne le Département, 50.000 euros, c'est uniquement pour permettre de trouver de nouveaux "Business Angels". Je crois que ces 600 emplois méritent un coup de chapeau et j'invite donc, au nom de M. Jean-Louis MISSIKA, le Conseil à voter le projet de délibération DDEE 78 G avec son montant actuel qui est modéré, peut-être trop modéré du point de vue de Mme SACHS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 78 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 78 G).

2009, DDEE 39 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE (9e) pour son action d'aide à la création d'entreprise ou d'activité notamment en faveur des bénéficiaires parisiens du RSA. Montant : 780.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEE 39 G relatif à la signature d'une convention avec l'association pour le droit à l'initiative économique "ADIE" (9e), pour son action d'aide à la création d'entreprise ou d'activité, notamment en faveur des bénéficiaires parisiens ou des bénéficiaires parisiens du R.S.A.

C'est Mme FILOCHE qui interpelle l'Exécutif et l'Exécutif, en l'occurrence - je suis désolé de présider en même temps - c'est moi qui devrais répondre.

Madame FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Dans l'actuelle période de crise économique et sociale que nous traversons, je tenais à intervenir sur cette délibération aussi concernant le renouvellement de conventions entre "ADIE", association pour le droit à l'initiative économique, et le Département de Paris, afin de saluer le travail réalisé et souhaiter que l'importante action entreprise par cette structure puisse continuer à bénéficier à tous ceux qui veulent sortir grâce au micro crédit de leur situation d'exclusion du marché du travail et du système bancaire classique, en créant leur entreprise et leur propre emploi.

Créé en 1989 par Mme Maria NOWAK, qui a adapté à la France ce principe du micro crédit, le savoir-faire acquis les vingt dernières années par l'"ADIE" dans le financement et l'accompagnement des créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et particulièrement les demandeurs d'emploi et allocataires du R.M.I., désormais du R.S.A., est reconnu par tous.

L'"ADIE" propose un réseau de 22 délégations dans toutes les régions métropolitaines, 110 antennes, 380 permanences, et son équipe est composée de 300 permanents et environ un millier de bénévoles. Elle souhaite couvrir progressivement ces coûts de crédit, laissant l'accompagnement à la charge des subventions du service public d'insertion.

L'action de l'"ADIE" est soutenue en effet par les pouvoirs publics sous forme de subventions et par le secteur privé par le biais des entreprises. Le financement des prêts se fait dans le cadre d'accords de partenariat avec les banques. Depuis 2003, l'"ADIE" est habilitée à emprunter aux banques pour prêter directement aux micro-entrepreneurs. Le budget de fonctionnement couvrant les coûts d'instruction des prêts de formation et d'accompagnement des micro-entrepreneurs est financé par l'Etat, les collectivités locales et l'Europe. Il représente un coût moyen de 2.000 euros par projet.

Depuis la création de l'association, plus de 35.000 entreprises ont été créées générant plus de 42.000 emplois, et le taux de remboursement des prêts dépasse les 90 %.

En ce qui concerne le partenariat avec notre Département et l'objet de cette délibération, le premier axe porte sur l'accompagnement des entrepreneurs allocataires du R.S.A. tenus à accomplir des démarches d'insertion. Cette action est menée dans les locaux de l'association du 20e arrondissement où elle accueille les porteurs de projets dans le cadre d'entretiens individuels qui se poursuivent par l'instruction de leurs demandes de prêt et un accompagnement jusqu'à son obtention. Un suivi régulier est prévu pendant toute la durée du remboursement du prêt afin de soutenir cette action. Une convention a été conclue en 2007 et elle prévoit le versement à l'association d'une contribution d'un montant maximal de 720.000 euros.

L'association a souhaité développer fin 2008 son action en direction des femmes et des jeunes issus des quartiers relevant de la Politique de la ville. Un local situé dans le 18e arrondissement vient d'être loué à cet effet. Il sera prochainement dédié à cet accueil.

Compte tenu du contexte économique actuel, de la montée en charge des demandes de financement et des efforts entrepris par l'association, la convention en cours s'exécutera vraisemblablement en totalité avant la fin du deuxième trimestre 2010.

Le second axe de partenariat avec l'association porte sur l'intervention qu'elle mène en direction des porteurs de projets, usagers des cinq maisons des entreprises et de l'emploi (MdEE).

La convention conclue en juillet 2007 pour un an renouvelable avait pour objet le soutien aux actions conduites par l'"ADIE" au sein des cinq MdEE en termes d'accueil des porteurs de projets, à la fréquence d'une demi-journée par semaine et pour la tenue d'une réunion collective d'information sur le financement par le micro crédit. En 2008, 435 porteurs de projets ont été accueillis dans les cinq MdEE donnant lieu au décaissement de 160 prêts.

Toutefois, l'organisation des permanences individualisées s'est heurtée à des difficultés et l'"ADIE" a fait part de son souhait de poursuivre le partenariat au sein des MdEE en privilégiant les présentations collectives à raison de onze sessions au total par an.

Dans ce contexte et afin d'offrir une meilleure lisibilité aux actions menées à Paris par l'"ADIE", la délibération propose que les deux axes d'intervention et les aides financières visées par la présente délibération fassent l'objet d'une convention pluriannuelle unique, dont la durée est fixée à trois ans.

Je vous appelle donc à voter favorablement ce projet de délibération afin que ce travail important d'insertion par l'activité économique puisse se poursuivre et se développer dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame FILOCHE, de cette défense et illustration de l'action de l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique, à Paris en particulier, et en France en général.

Vous avez très bien expliqué - je n'ai rien à ajouter - le fait que cette association va particulièrement accompagner ceux qui étaient autrefois des bénéficiaires du R.M.I. et qui sont maintenant des bénéficiaires du R.S.A. Dans la vague précédente, il s'agissait de 127 bénéficiaires. La nouvelle convention monte à 300, c'est presque un triplement. Je crois, comme vous, que c'est de l'argent qui est bien employé.

A votre appel, j'espère que le Conseil de Paris votera à l'unanimité ce projet de délibération DDEE 39 G.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 39 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 39 G).

Madame de FONTENAY, vous ne votez pas une belle délibération comme cela ?

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Veuillez m'excuser, Madame MACÉ de LÉPINAY, de ce lapsus ridicule !

2009, DASES 219 G - Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e) pour le renouvellement de son action en direction des seniors parisiens. Montant : 4.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 219 G relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association "Culture et hôpital" (14e), pour son action en direction des seniors parisiens.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Président, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros à l'association "Culture et Hôpital", au titre de l'année 2009, une association qui répond aux axes du schéma gérontologique "Paris et ses aînés, 2006-2011", puisqu'elle intervient :

- en direction des personnes âgées dans les établissements gériatriques, avec plus de 100 manifestations par an dans près de 180 établissements gériatriques,

- en direction également des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants.

Je voudrais en profiter pour aborder plus largement la question de "Culture et Hôpital", culture à l'hôpital. Pour l'avoir initiée à plusieurs reprises dans le cadre de notre festival annuel "l'été continue" dans le 12e arrondissement, avec Mme Michèle BLUMENTHAL, nous pouvons nous féliciter de ce type de manifestation culturelle à l'hôpital.

En effet, chaque année, un des spectacles est programmé dans la cour de l'hôpital Saint-Antoine. Cette année, les enfants de l'hôpital Trousseau ont également pu voir un spectacle avec des enfants non hospitalisés, l'idée étant de dédramatiser l'hôpital par une présence artistique, culturelle, musicale ou littéraire. L'hôpital, lieu dévolu aux soins, à la recherche et à l'enseignement, doit en effet être considéré dans toutes ses dimensions : humaines, intellectuelles, émotives, affectives. Y organiser des activités artistiques et culturelles, des expositions, des interventions musicales, des spectacles de théâtre, des conférences, des rencontres littéraires est donc à encourager.

Les personnes hospitalisées ont droit au plaisir, à l'émotion, à la beauté, à l'ailleurs pour renouer avec le désir et le plaisir de vivre.

C'est pour cette raison que les élus du M.R.C. voteront cette subvention mais sont également favorables au développement de toutes les actions culturelles à l'hôpital.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que vient de dire Mme Karen TAÏEB. Il est vrai que nous essayons, dans la mesure du possible, de favoriser les moments de bonheur dans les établissements qui accueillent les personnes âgées, que ce soit par le théâtre, par la danse, par des personnes qui viennent accompagnées avec des chiens, enfin, toutes sortes de choses qui font que la vie est un peu plus douce dans les établissements pour accompagner souvent les fins de vie.

Je suis en parfait accord avec ce qu'a dit Mme TAÏEB sur le fait de dédramatiser l'hôpital. Il faut du bonheur partout.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE, pour cette belle conclusion.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 219 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 219 G).

2009, DASES 347 G - Signature de 27 avenants aux conventions d'animation globale passées avec les centres sociaux associatifs parisiens et d'un avenant avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Paris pour la fixation de la participation financière. - Montant total : 1.990.048 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 347 G relatif à la signature de 27 avenants aux conventions d'animation globale passées avec les centres sociaux associatifs parisiens et d'un avenant avec la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Paris pour en fixer la participation financière. Le montant total est de 1.990.048 euros.

Madame FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci à nouveau, Monsieur le Président.

La Ville de Paris compte six centres sociaux directement gérés par la C.A.F. et 27 centres sociaux associatifs agréés.

Compte tenu de leur vocation généraliste, différentes actions portées par ces centres sociaux associatifs donnent lieu au versement de subventions ou financements complémentaires dont bon nombre sont malheureusement trop ponctuels. Par exemple, l'aide à la socialisation des familles par l'apprentissage de la langue ou encore la familiarisation des habitants aux technologies de l'information. Mais ce sont aussi des actions en faveur de l'accueil des publics vulnérables bénéficiaires des minima sociaux ou la gestion de structures d'accueil pour la petite enfance. C'est encore le soutien à la fonction parentale, le soutien à l'accompagnement scolaire, l'implication dans le dispositif de réussite éducative, la médiation avec le milieu scolaire, les activités de loisirs jeunesse, des actions en faveur de la santé, etc. Je ne vais pas énumérer toute la liste qui serait très longue.

D'une manière générale, l'équilibre financier des centres sociaux est encore trop fragile, un nombre important de financements gardant un caractère ponctuel et précaire. L'ampleur de l'action des centres et leur impact auprès de la population des quartiers sont pourtant incontestables, grâce à l'engagement des salariés et des nombreux bénévoles qui participent à la vie de ces structures.

Le présent projet de délibération traduit donc la décision de notre collectivité de poursuivre dans la voie de la consolidation de ces structures nécessaires à l'équilibre social des quartiers, notamment pour les plus vulnérables des Parisiens, en développant la solidarité et le lien social. Lors du vote du budget 2009, la décision a été prise d'augmenter de 500.000 euros la dotation des centres sociaux, ce qui nous permet de porter notre dotation d'animation globale à 50 % du plafond de la C.N.A.F. pour la quasi-totalité des structures et, ce faisant, d'apporter ainsi une plus grande sécurité au fonctionnement de ces centres.

L'aide financière apportée par le Département de Paris a été ainsi multipliée par 6 entre 2001 et 2009. Alors que, dans le même temps, on note également une progression de la participation de la C.A.F. de Paris, nous déplorons encore une fois la baisse des participations financières de l'Etat ou d'organismes financés par l'Etat, qui sont passées de 21,4 % en 2003 à 9,84 % en 2007, selon les chiffres de la Fédération nationale des centres sociaux.

Nos efforts devraient servir en priorité aux habitants pour améliorer la qualité des actions et il est dommageable qu'ils ne servent, en définitive, qu'à éponger le désengagement continu de l'Etat.

Ce projet de délibération intègre donc, par ailleurs, la participation du Département au budget de fonctionnement de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Paris. Celle-ci effectue un travail essentiel pour animer le réseau des centres parisiens et poursuivre l'important travail engagé avec la C.A.F. et notre collectivité.

Nous espérons que, lors des prochaines années, nous pourrions voter des subventions permettant réellement de mieux servir les Parisiens et non de pallier encore et encore au désengagement scandaleux de l'Etat sur ces questions.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'action de notre collectivité en faveur du fonctionnement et du développement des centres sociaux parisiens a pris un essor spectaculaire dès le début de notre première mandature. Pour mémoire, rappelons qu'entre 2001 et 2007, pas moins de 8 nouveaux centres socio-associatifs ont pu être créés, au plus grand bénéfice des populations parisiennes les plus fragiles. Notre majorité peut être fière de sa contribution à cette expansion ; elle a multiplié par 6 son aide financière entre 2001 et 2009.

Les actions des centres sociaux participent, soulignons-le, de manière irremplaçable au renforcement des liens sociaux et des liens entre générations.

Je me permets ici de saluer, au nom de mon groupe, l'engagement des professionnels et des bénévoles qui animent ces centres au sein desquels sont proposés des aides à l'accompagnement scolaire, des ateliers socio-linguistiques, des aides à la parentalité et à l'accès aux droits.

Bref, chacun peut mesurer la contribution quotidienne des centres sociaux parisiens à la cohésion sociale de notre vie.

C'est pourquoi mon groupe approuve pleinement l'effort financier important inscrit dans cette délibération et en particulier la décision de porter notre dotation d'animation globale à plus de 66.000 euros au lieu des 53.000 euros pour l'année de référence 2008, soit au total un engagement de près de 2 millions d'euros au titre de l'animation globale.

Nous approuvons également la contribution financière de notre Département au budget de la Fédération des centres sociaux parisiens et nous saluons la qualité du travail et l'implication de ses personnels, que nous connaissons bien.

Nous exprimons dans le même temps - et je veux le souligner - notre colère face au désengagement de l'Etat concernant le financement des centres sociaux, dans le contexte calamiteux de la révision générale des politiques publiques.

La crise économique et sociale frappe durement les plus fragiles des Parisiens, mais qu'importe ! Les priorités du Gouvernement sont ailleurs, pas un centime ne doit manquer aux banquiers et aux traders qui se sont refait une santé avec l'argent public !

En avril dernier, nous avons d'ailleurs fait voter un vœu pour que notre Assemblée alerte le Préfet de Paris sur les conséquences désastreuses de ce désengagement. Nous aimerions entendre les éléments de réponse de M. le Préfet sur ce sujet.

Enfin, il nous apparaît urgent qu'une concertation puisse s'engager entre les différents partenaires, à savoir notre collectivité, la Caisse d'allocations familiales, la Région Ile-de-France et les représentants de l'Etat, dans le but d'assurer la sécurisation et la consolidation de l'avenir des centres sociaux parisiens.

Vous l'aurez compris, notre groupe sera particulièrement vigilant et actif dans ce dossier.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole, au nom de l'Exécutif, à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais remercier déjà mes deux collègues, Mme Léa FILOCHE et M. Ian BROSSAT, pour leur témoignage en direction des bénévoles et des salariés des centres sociaux.

Les centres sociaux, c'est une vieille idée. Le premier, "La Clairière", sur le territoire parisien a été créé en 1911.

Une vieille idée qui repose sur des valeurs fondamentales et vraiment toujours d'actualité qui sont la dignité humaine, la solidarité et la démocratie, favoriser la connaissance, apprendre, faire de l'apprentissage du français pour permettre l'intégration, mener de vraies actions de prévention, proposer aux enfants de l'accompagnement scolaire. Ce sont des structures qui ne coûtent pas très cher pour le travail formidable qu'elles mènent. Pour revenir sur ce que vous avez indiqué concernant le désengagement de l'Etat, nous l'avons saisi, en avril dernier, suite au précédent vœu adopté, et aujourd'hui nous n'avons toujours pas de réponse.

En tout cas, sachez que vous pouvez compter sur nous pour continuer la mobilisation, vis-à-vis de l'Etat sur les actions prioritaires comme les ateliers de sociolinguistique, l'accompagnement à la scolarité, mais vous pouvez aussi compter sur nous pour travailler avec la Fédération des centres sociaux, à des pactes de coopération avec la C.A.F., la Région et le Département de Paris pour permettre à ces structures d'avoir des financements beaucoup plus solides, leur permettre de ne pas toujours être à la recherche de subventions, mais de donner le maximum de leur temps pour les familles et les enfants qu'ils reçoivent. Pour prendre un exemple sur le 19e arrondissement, ils accueillent actuellement plus de 30 % de familles sous le seuil de pauvreté.

Le Maire de Paris, au moment de la campagne municipale, avait pris des engagements et continuera à renforcer le soutien aux centres sociaux. Nous avons aussi pris l'initiative, avec plusieurs élus d'autres départements de la Région Ile-de-France, notamment avec M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC, qui connaît particulièrement bien la problématique des centres sociaux, pour porter, au moment des 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, une sollicitation commune de l'Etat vis-à-vis des engagements autour de ces structures.

Je ne peux que les remercier et demander à l'Assemblée de voter favorablement pour ce projet de délibération. J'ajoute qu'il n'y en a que 27 : il manque un centre car l'agrément du centre du 14e a été provisoirement retiré, mais comme nous nous y étions engagés avec l'équipe municipale du 14e et le Département de Paris, nous donnons une subvention de 60.000 euros à une association pour qu'elle puisse mener des activités en direction des enfants et des familles, pour que celles-ci ne soient pas pénalisées le temps de son retrait d'agrément.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 347 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 347 G).

2009, DASES 36 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France, pour son action de lutte contre l'exclusion et les discriminations en direction des gais, lesbiennes, trans et bisexuels parisiens et d'Ile-de-France. - Montant : 112.000 euros.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au désengagement financier de l'Etat dans le financement du Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 36 G relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France, pour son action de lutte contre l'exclusion et les discriminations en direction des gais, lesbiennes, trans et bisexuels parisiens et d'Ile-de-France, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule.

La parole est à M. le Président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Le C.G.L. Paris Ile-de-France connaît un succès grandissant avec une fréquentation en hausse continue. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de cette réussite, à laquelle notre collectivité contribue pleinement à travers une subvention portée pour 2009 à 112.000 euros, en hausse de plus de 10 % par rapport à 2008.

Ce succès témoigne en même temps d'un besoin croissant d'écoute, de conseils, d'aides de toutes sortes pour la population concernée.

C'est pourtant dans ce contexte, et c'est l'objet de ce vœu rattaché, que l'Etat a scandaleusement décidé de supprimer la subvention de 15.000 euros allouée au centre L.G.B.T. pour ses activités sociales.

La suppression de cette enveloppe remet en cause l'organisation de permanences juridiques, sociales, psychologiques, et de l'aide à l'emploi en direction d'un public pourtant particulièrement touché par les discriminations.

L'objet de ce vœu, vous l'aurez compris, est de demander que le Maire de Paris intervienne auprès de Mme la Ministre de la Santé pour lui demander de revenir dans les plus brefs délais sur la suppression de la subvention de 15.000 euros allouée au centre L.G.B.T. Paris Ile-de-France pour ses activités sociales.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Mme TROSTIANSKY va nous indiquer l'avis de l'Exécutif sur cette proposition de vœu n° 3 G.

Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Ce vœu du groupe communiste nous permet de faire un bilan du soutien de l'Etat au Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans installé dans le 3e arrondissement.

L'Etat s'est désengagé financièrement depuis 2002 en supprimant une partie importante des subventions qui lui étaient auparavant attribuées, fragilisant ainsi gravement sa situation financière.

Pour rappel, en 2000, la subvention de la D.A.S.S., Etat, était de 137.000 euros. En 2003, l'Etat a décidé de la ramener à 15.000 euros en considérant que l'association mettait plus l'accent sur la problématique de l'homosexualité, au détriment des actions de santé.

De plus, "Ensemble contre le Sida" a également réduit ses financements : moins 80 % par rapport à 2001. C'est grâce à la subvention de la Mairie de Paris que l'association a pu poursuivre ses activités. En 2008, l'Etat a cessé de subventionner le centre, et la subvention de la Mairie de Paris représente 70 % des subventions reçues.

J'approuve donc votre vœu, qui rappelle que les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transsexuels souffrent de graves discriminations et que ce lieu leur offre un accompagnement bienveillant dont la compétence juridique, sociale et psychologique est reconnue.

Un bémol cependant : je propose que nous adressions ce vœu au Ministre en charge des Affaires sociales, plus que de la Santé, puisqu'il s'agit des activités sociales du centre.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 40 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 36 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 36 G).

2009 DDEE 75 G - DASES 470 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e), visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins". Montant total : 216.000 euros.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux "marchés de la misère".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 75 G - DASES 470 G relatif à la signature d'une convention avec l'association Aurore (15e), visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins", sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il s'agit d'un vœu découlant des phénomènes largement répercutés dans la presse, et que l'on constate en marge des marchés officiels du Nord et de l'Est de Paris. Ces marchés de la misère sont la conséquence de la paupérisation d'une partie des Parisiens, et il est bien sûr hors de question de stigmatiser des gens qui tentent de survivre en pleine crise économique.

Mais voilà, ces marchés de la misère, comme celui du boulevard de Belleville, posent des problèmes sanitaires, notamment en proposant à la vente des produits alimentaires ou pharmaceutiques dont la date de péremption est largement dépassée.

Ces marchés sauvages présentent donc un risque pour les acheteurs qui se trouvent être dans la même situation de grande précarité que les vendeurs. Il semble que la Préfecture de police n'a visiblement pas les moyens de mettre fin à ces pratiques du fait de l'extrême mobilité des revendeurs à la sauvette et des autres missions qui sont les siennes - je ne reparlerai pas de la police municipale -, à commencer par la surveillance des ministères et des manifestations.

Nous considérons que c'est à la Mairie de Paris de prendre en compte, même si c'est la Préfecture qui est responsable de cela, qui est responsable de cette situation sanitaire de Paris et des Parisiens, et qu'en conséquence, la Mairie de Paris devrait agir dans le domaine sanitaire. C'est pour cela que nous souhaitons... nous demandons une étude... Est-ce suffisant ? Mais nous souhaitons que le Conseil de Paris ou la Mairie diligente une étude sur les risques sanitaires posés par ces pratiques et sur les moyens dont dispose la Ville de Paris pour réguler cette situation. Il faudrait faire cela en concertation avec la Préfecture de police. Il y a un véritable problème. Je ne sais pas de quelle façon l'aborder. Le vœu était plus l'idée d'une piste de réflexion pour qu'on arrive à aborder ce problème, qui est quand même un problème important.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Président POZZO di BORGIO.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, au lieu et place de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois durant cette journée que nous abordons cette question, c'est dire qu'elle a frappé, à mon avis à juste titre, les esprits.

Au plan municipal, nous sommes nombreux, au niveau de l'Exécutif, à nous être mobilisés sur ce sujet : M. Georges SARRE pour la dimension sécurité, ordre public, M. François DAGNAUD pour la dimension propreté, Mme Lyne COHEN-SOLAL, pour la dimension du commerce et Mme Olga TROSTIANSKY, pour la dimension sociale.

J'interviens à votre demande pour reprendre cette question à travers la problématique de sécurité sanitaire qui se pose. Mais vous êtes bien d'accord avec moi, pour ne pas dire et prendre simplement ce biais, pour stigmatiser - j'ai bien entendu ce que vous disiez -, pas pour stigmatiser cet état de fait qui nous interroge et qui doit évidemment apporter des réponses qui soient sans doute assez fines et assez réactives.

Néanmoins, évidemment, la question de sécurité sanitaire se pose, mais comme vous l'avez un peu sous-entendu dans votre intervention, nous n'avons pas la compétence pour traiter cette question. Nous ne l'avons pas parce que, fondamentalement, c'est une compétence d'Etat de façon assez classique. Mais, comme vous le savez aussi, avant même d'avancer sur l'idée de la police municipale, il pourrait être intéressant de réfléchir pour savoir si la Ville de Paris pourrait récupérer, tout simplement, les prérogatives communes des collectivités en matière de police sanitaire.

Nous n'avons quasiment pas d'autorité en matière de police sanitaire sur l'hygiène qui est attribuée, en général, à d'autres collectivités locales, mais nous sommes toujours très en retrait là-dessus. Néanmoins, si nous avons ces compétences, cela ne suffirait pas et, bien évidemment, il faudrait que nous travaillions en liaison avec l'Etat. C'est d'ailleurs le sens du vœu adopté ce matin en Conseil municipal et que je ne peux que réaffirmer cet après-midi, à savoir que nous souhaitons proposer aux Parisiens qui fréquentent ces marchés, à la fois des démarches sociales, parce qu'on a, évidemment, apparemment, des gens qui ont des problèmes d'accès aux aliments ou aux médicaments. Donc, il faut prévoir une réactivation et une meilleure information en direction des banques alimentaires.

Et, ensuite, je pense que nous devons avoir une réponse globale face à l'existence de ces marchés, avec une préoccupation qui soit mobilisation collective de l'action de la Ville et de l'Etat et, singulièrement, de la Préfecture de Police, mais aussi de la D.A.S.S. Nous ne pouvons pas répondre positivement à votre vœu, mais nous avons le sentiment d'une préoccupation partagée et l'idée qu'il faut que nous répondions de façon assez réactive, mais adaptée à ces problèmes de marché un peu à la sauvette.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Monsieur POZZO DI BORGIO, vous êtes invité courtoisement à retirer ce vœu.

M. Yves POZZO di BORGIO. - M. Jean-Marie LE GUEN a raison. Notre vœu était plus destiné à attirer l'attention sur ce sujet qui est un problème important. Se pose aussi derrière tout cela, évidemment, la répartition des compétences.

C'est vrai que compte tenu de la difficulté de la solution, je préfère retirer le vœu, en me disant que la réponse de M. LE GUEN n'est qu'un début de réponse et qu'il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Donc, la proposition de vœu n° 4 G est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 75 G - DASES 470 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 75 G - DASES 470 G).

Vœu déposé par M. Gauthier CARON-THIBAUT et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au R.S.A. à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au Revenu de solidarité active à Paris.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole pour une minute.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, depuis juillet 2009, le revenu de solidarité active est mis en place. Bien en amont, le Département de Paris a mis en place également tout le dispositif d'accompagnement et d'information de ses bénéficiaires, afin de donner toutes les chances au R.S.A. d'être efficace, qu'il soit pris dans sa version socle, pour limiter l'exclusion, ou dans sa version chapeau, particulièrement intéressante pour le pouvoir d'achat des plus modestes en période de crise.

Cependant, le nombre de personnes souhaitant bénéficier du R.S.A. chapeau semble être très largement en deçà de nos estimations, environ 60.000 personnes, suite à une procédure trop complexe, à un faible intérêt pour le dispositif, à peu près 20 euros et quelques pour une personne qui touche le S.M.I.C. Est-ce dû à des retards de traitement au sein de la Caisse des allocations familiales ?

C'est pourquoi nous pensons important, d'une part, d'être informés des délais et modalités de traitement des dossiers par les Caisses d'allocations familiales ; d'autre part, que le Maire de Paris puisse interpeller le Gouvernement sur les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour inciter les potentiels bénéficiaires du R.S.A. à ouvrir leurs droits.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT et les élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, pour leur préoccupation sur la montée en charge du "R.S.A. chapeau" à Paris, c'est-à-dire destiné aux travailleurs aux revenus modestes à qui le R.S.A. peut apporter un complément de revenu appréciable.

Ces nouveaux publics ne semblent pas avoir été aussi nombreux que prévus à avoir leur droit au R.S.A. ouvert. Les premiers chiffres qu'a pu nous transmettre la Caisse d'allocations familiales nous apprennent que 7.645 personnes en emploi ont touché le R.S.A. début juillet. Au 31 août 2009, 10.000 bénéficiaires au "R.S.A. activité" ont été payés sur ce même mois, ce qui est effectivement peu compte tenu du public potentiel estimé à 60.000 personnes.

Par ailleurs, l'augmentation très importante de dossiers de "R.S.A. socle" et transmis à la C.A.F. par nos services ne s'est pas traduite non plus par une augmentation du nombre d'allocataires sous la responsabilité du Département. On comptait, en effet, en juillet, 57.000 allocataires dans cette catégorie. Il semblerait que les services de la C.A.F. aient eu du mal à faire face à l'afflux des dossiers. Il est donc fort à craindre que le nombre d'allocataires du "R.S.A. socle" soit majoré, c'est-à-dire que le nombre des anciens allocataires du R.M.I. et de l'A.P.I., augmente très sensiblement dans les tous prochains mois.

Par ailleurs, malgré la communication ciblée du Département en direction d'allocataires potentiels, on a, en fait, envoyé par courrier, à 49.000 allocataires, cette information. Malgré l'importance et coûteuse campagne nationale orchestrée par le Haut commissariat aux solidarités actives, les travailleurs pauvres parisiens ont peu fait valoir leur droit au R.S.A.

La complexité du dossier de demande, la faiblesse des sommes auxquelles peuvent prétendre un certain nombre d'allocataires ont certainement freiné la montée en charge de ce dispositif. Il reste néanmoins au Gouvernement à simplifier les procédures de demandes, à améliorer sa communication auprès des allocataires potentiels, points sur lesquels nous allons l'interroger.

J'émets donc, bien évidemment, un avis favorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 41 G).

Vœu déposé par Mme Pauline VERON, M. Jacques BRAVO et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présence de Roms dans le 9e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la présence de Roms dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON. - Merci, Monsieur le Président.

M. le Maire du 9e arrondissement est retenu en mairie, je présenterai donc ce vœu.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, beaucoup de migrants Roms sont aujourd'hui, comme hier, dans une situation sociale, sanitaire et économique très difficile : expulsions permanentes, non accès aux soins, non accès au logement, non accès à l'emploi.

Cette situation mobilise les O.N.G. et les associations qui constatent une urgence sanitaire, mais aussi "La Halde" qui a fait, en janvier 2008, des recommandations au Gouvernement concernant les discriminations dont ils font l'objet. La Commission nationale consultative des Droits de l'Homme qui, en février 2008, a remis au Premier Ministre, des propositions ayant pour objectif de permettre l'accès des Roms aux droits, et même, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe qui, en mai 2008, a fait de nombreuses recommandations dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en France et, en particulier, sur la question des Roms.

Depuis plus d'un an et demi, de 50 à 200 personnes Roms originaires de Roumanie, adultes ou jeunes adultes, dorment dehors dans le quartier des grands magasins, dans le 9e arrondissement. Cette situation de grande précarité n'est pas acceptable. Par ailleurs, elle crée des problèmes de cohabitation avec certains habitants du 9e.

La Mairie du 9e et la Mairie de Paris, avec les associations de solidarité, agissent dans la mesure de leurs moyens (maraude, diagnostic social, aides ponctuelles) et réfléchissent à des actions complémentaires comme le recrutement de traducteurs pour améliorer les relations.

M. le Maire du 9e a interpellé le Préfet de Paris car cette question relève de la responsabilité de l'Etat, sur la nécessité de trouver une solution qui respecte les droits et la dignité des personnes Roms.

Aucune solution viable d'hébergement n'a été proposée par l'Etat, la seule réponse étant les OQTF, solution totalement vaine, puisque citoyens européens ils disposent de la liberté de circulation, mais tellement utile pour atteindre les quotas d'expulsion.

C'est pourquoi par ce vœu, il est demandé que l'Etat prenne enfin ses responsabilités et c'est pourquoi ce vœu demande que M. le Maire de Paris saisisse M. le Préfet de Paris afin que l'Etat mette en place, à titre provisoire, un accueil de nuit dans Paris à destination d'émigrants Roms afin de prodiguer à cette population un suivi sanitaire et social et de définir des solutions durables et enfin, que l'Etat constitue une mission régionale de traitement socio-économique des campements Roms en Ile-de-France, en impliquant les collectivités locales concernées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VERON.

Mme TROSTIANSKY va vous répondre. Suivra une explication de vote de M. LELLOUCHE.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, ce vœu du 9e arrondissement me donne l'occasion de revenir sur la situation des Roms condamnés à vivre dans des conditions dramatiques, d'extrême précarité, la loi leur interdisant, sauf dérogation, de travailler en France.

M. LELLOUCHE lui-même s'est ému de la présence des Roms dans le 9e arrondissement et a demandé au Maire de Paris de prendre les mesures nécessaires à leur départ, en se plaçant, il est vrai, uniquement du côté de la sécurité des habitants et de la propreté des rues.

Demande curieuse de la part du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, qui doit savoir que les flux migratoires sont de la responsabilité de l'Etat tout comme l'hébergement des personnes sans abri.

La multiplication des campements à la périphérie de Paris dans les départements d'Ile-de-France nécessite des réponses à l'échelle de la Région. Le Préfet de Région ainsi que le Préfet de Paris ont été saisis tant par M. le Maire du 9e arrondissement, Mme Pauline VERON, que par M. Bertrand DELANOË et moi-même. Nous avons demandé à plusieurs reprises, la création d'une mission régionale de traitement socio-économique des traitements Roms pilotée par l'Etat avec la participation des collectivités locales concernées mais sans aucune réponse à ce jour.

En travaillant sur l'appel à projets innovants portant sur la création de 250 places d'hébergement, nous avons identifié les familles Roms au regard des difficultés qu'elles rencontrent à trouver des structures acceptant de les accueillir. L'Etat n'a pas voulu retenir ce public.

Madame VERON, par rapport à votre requête d'obtenir des traducteurs dans les maraudes, je vous propose que la coordination précarité FNARS que nous avons lancée hier avec M. Jacques BRAVO se saisisse de cette proposition et nous fasse des propositions avec les traducteurs et les associations qui existent.

J'apporte, Monsieur le Président, tout mon soutien à ce vœu que je vous propose de voter.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Pour une explication de vote, je donne la parole à M. LELLOUCHE après cet avis favorable de l'Exécutif.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis heureux de constater qu'après un an et demi d'une situation inacceptable, que j'ai dénoncée depuis des mois avec les élus de mon groupe ici même et dans de multiples courriers adressés au Maire de Paris et au Préfet, la majorité socialiste du 9e et celle du Conseil de Paris veillent bien s'intéresser enfin aux problèmes posés par les campements roms dans Paris.

Dans notre ville même et notamment dans le quartier des grands magasins et de la Madeleine, nous avons en effet affaire à de véritables réseaux de trafiquants qui exploitent des Roms, citoyens européens de tous âges, y compris désormais des enfants, qui vivent à même la rue dans ce que j'ai appelé des bidonvilles démontables.

En banlieue, ce sont 3.500 personnes rassemblées dans 83 camps. Le sujet est désormais européen. Il y a en effet 11 millions de Roms en Europe, de nombreux pays sont concernés sur le continent, et même au-delà. Le Canada vient ainsi de rétablir l'obligation de visa pour la République tchèque après l'afflux de demandeurs d'asile Roms de nationalité tchèque. Ce même sujet se prête donc mal à des effets de manche et à des polémiques politiciennes.

Il appartient à la Ville de gérer l'accueil temporaire et à l'Etat, devant le trouble patent à l'ordre public d'accélérer les reconduites à la frontière. Nous devons comprendre que nous avons affaire à des réseaux de trafiquants organisés qui exploitent la législation européenne et la liberté de circulation, ainsi que l'approche socio-économique qui a été retenue jusqu'ici.

C'est ainsi que les aides au retour de 3.600 euros sont empochées et ne font que nourrir un incessant va-et-vient.

Pour ma part, depuis ma nomination en tant que Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, j'ai officiellement saisi le Gouvernement roumain pour essayer de trouver une solution à ce problème, qui nuit à l'image de la Roumanie et de l'Europe - la Roumanie étant, j'insiste, un pays ami de la France et désormais membre de l'Union européenne - qui nuit à l'image de Paris et à la tranquillité de nos concitoyens.

J'ai demandé, aussi bien à mes collègues de l'Exécutif à Bucarest, qu'aux parlementaires roumains que j'ai reçus la semaine dernière encore à Paris, de prendre toute leur part dans la répression de ce trafic d'êtres humains et d'instaurer au moins, s'agissant des personnes expulsées de France, l'obligation de ne pas quitter le territoire, afin que cessent ces allées et retours permanents. Un groupe de travail franco-roumain est en train d'être constitué à ma demande sur le sujet.

Je veux croire que devant la difficulté de ce problème à la fois humain et juridique, les élus parisiens fassent preuve d'unité, au-delà des clivages politiques, et que la Ville, la Région et l'Etat sauront travailler ensemble dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LELLOUCHE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 42 G).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement des bandes de migrants à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe Centre et Indépendants, relative au développement des bandes de migrants à Paris.

La parole est à M. le Président POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vœu important que nous avons abordé tout à l'heure par le biais des Roms. On constate une augmentation sensible de la présence à Paris de migrants étrangers sans domicile fixe, en situation de grande précarité.

Ces migrants sont principalement de deux origines, citoyens de l'Union européenne, on parlait des Roms, ou bien ils sont réfugiés des zones de conflit, notamment de l'Afghanistan, et les événements récents de Calais pourraient renforcer leur présence à Paris.

Ces migrants se constituent en bandes, ce que l'on comprend pour ceux qui sont arrivés à Paris, en campant dans les parcs et jardins ou en occupant la voie publique, on les comprend. Pour se nourrir ils fouillent dans les poubelles des épiceries et des grandes surfaces.

Cette situation finit par poser de graves problèmes sanitaires, pour les migrants eux-mêmes et de salubrité publique pour les riverains.

De plus, cette occupation permanente des espaces publics et des porches d'immeubles augmente le sentiment d'insécurité des habitants, et la précarité de ces conditions de vie alimente un climat de violence entre bandes. Des événements récents ont montré que les rixes pouvaient être fatales aux SDF, meurtres, noyades, on en a connu dans le 7^e aussi.

Les agents des services municipaux qui les côtoient se sentent dans certains cas menacés.

Monsieur le Président, Paris conjugue le fait d'être l'une des villes d'Europe ayant la réglementation la plus laxiste concernant les sans domicile fixe, attitude qui s'explique par la longue tradition d'accueil de notre pays et de notre ville, mais c'est aussi, et c'est contradictoire, une des villes européennes qui propose le moins de structures de réinsertion.

C'est pourquoi, à la demande de M. Jean-Marie CAVADA, qui est député européen, nous souhaitons que la Ville fasse réaliser une étude sur la situation sanitaire et sociale des bandes de migrants sans domicile fixe, même si ce n'est pas de sa compétence, prenant en compte la dimension sociale, économique et humaine du problème, et cette étude surtout - je crois que c'est important, il faut que l'on fasse du "benchmarking" à Paris - pourrait s'appuyer sur une comparaison avec la situation des autres capitales ou grandes villes de l'Union européenne.

Nous avons au Conseil de Paris, un Ministre aux Affaires européennes qui peut nous aider à faire cette étude et c'est ce que nous demandons. Je crois qu'il est important que les élus de Paris comme l'Exécutif de Paris aient une vision claire de ce qui se passe, et c'est la raison pour laquelle ce vœu a été déposé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Mme TROSTIANSKY va vous répondre et nous donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, l'intervention de M. POZZO di BORGIO a été un peu plus nuancée mais la lecture du vœu m'a laissée proprement stupéfaite. Cette description de horde de gueux venus d'ailleurs, pauvres, sales, errant dans les rues de Paris en commettant mille forfaitures est assez glaçante et plutôt mal venue quand on considère la complexité de la situation des personnes sans abri à Paris.

Plutôt que d'énoncer d'un côté le laxisme supposé de la réglementation parisienne, et d'invoquer de l'autre le prétendu sentiment d'insécurité des Parisiens, vous seriez, Monsieur le Président, plus inspiré de demander au ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale, pourquoi le Gouvernement, dont il est membre, ne met en œuvre aucune mesure efficace pour assumer les conséquences de la fermeture de Sangatte.

(Exclamation de M. POZZO di BORGIO).

Monsieur le Président, je vous ai écouté avec attention.

On peut demander également à ce ministre pourquoi depuis plusieurs années le Gouvernement n'a rien fait pour fournir un hébergement digne aux exilés afghans qui sont pour leur majorité en droit de rester sur notre territoire, ayant déposé une demande d'asile ? Pourquoi le Gouvernement a refusé de financer le kiosque d'information et d'orientation géré par Emmaüs et France Terre d'asile avec le seul soutien de la Ville ? Kiosque qui leur permet d'être informés sur leurs droits et sur les aides de la vie quotidienne. Pourquoi le Gouvernement n'a pas profité de la présidence de l'Union européenne pour impulser une politique cohérente d'accompagnement des mouvements migratoires ?

Etant moi-même élue du 10^e arrondissement, vous comprendrez que le sujet que vous abordez me préoccupe beaucoup. Depuis cet été, depuis la décision de fermer la nuit le jardin Villemin qui était devenu un camp d'exilé géré par les passeurs, nous ne cessons, M. le Maire du 10^e arrondissement, moi-même, M. Bertrand DELANOË, d'interpeller l'Etat pour qu'il se saisisse enfin de la situation et assume sa compétence. La seule action visible semble avoir été pour l'instant la fermeture de la jungle de Calais avec les conséquences que l'on sait.

J'ai personnellement demandé au Préfet de Paris d'engager l'Etat à financer le dispositif approprié pour fournir l'accompagnement sanitaire et social dont les exilés ont tellement besoin.

Monsieur le Président, je vous invite vivement à alerter le Premier Ministre de cette situation, dont il ne semble pas avoir pris conscience de la gravité, en témoigne la réponse qu'il a faite au courrier du Maire de Paris.

Sur la proposition que vous formulez de réaliser une étude sur les personnes migrantes sans domicile, une abondante littérature existe qui montre que Paris n'est pas si mal loti que vous le dites. Je vous rappelle que Paris compte 63 % de l'offre d'hébergement d'Ile-de-France. Je vous renvoie à un certain nombre d'études, dont notamment l'étude comparative récemment publiée par M. Julien DAMON, éminent expert des politiques sociales.

C'est pourquoi j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président - Merci, Madame TROSTIANSKY.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour une explication de vote, et je donnerai à nouveau la parole pour une seconde à M. POZZO di BORGO.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je m'associe tout à fait à ce qui vient d'être dit par Mme Olga TROSTIANSKY sur cette question.

Nous avons été aussi vraiment scandalisés par le vocabulaire qui a été employé et nous récusons complètement ce type de vocabulaire : bande de migrants sans domicile fixe, comme jungle, comme marché sauvage ; ce sont des mots qui ne servent pas à désigner une réalité mais qui servent à stigmatiser de manière absolument honteuse ceux qui sont différents. Je vous engagerais, M. CAVADA et les élus du groupe Centre et Indépendants peut-être à revoir votre vocabulaire.

D'autre part, qu'on les prenne, ces bandes de migrants sans domicile fixe, comme des vecteurs de propagation de maladies et que l'on demande une étude sur la situation sanitaire renvoie là aussi à un vocabulaire colonial, à une situation qui était peut-être celle du XIXe siècle mais qui me semblait avoir disparu de la circulation ; ce sont des gens qui ont des droits, qui ont une dignité, qui méritent notre solidarité et pas du tout ce type d'approche. D'ailleurs, on l'a vu dans le vœu précédent, une approche humaine et humaniste est quand même plus de mise et beaucoup plus efficace.

Je voudrais aussi récuser votre façon de penser parce qu'il me semble que le bon sens près de chez vous, c'est pour votre bien, conduit en fait à des catastrophes. Ce n'est pas ainsi que l'on arrivera à parler de cette situation. C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

M. POZZO di BORGO voulait dire un mot. Je rappelle que les conseillers de Paris reçoivent les vœux écrits et votent sur les vœux écrits. Les remarques sur les textes écrits sont des remarques parfaitement légitimes, même si le président du groupe arrondit les angles ici ou là.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Franchement, je ne comprends pas ces remarques négatives. Au contraire, on est dans une logique de voir si la Ville de Paris ne peut pas s'intéresser à ce problème important, ce problème de gens qui sont en difficulté et qu'est-ce que je reçois ? Je reçois de la part d'adjointe ou d'un groupe une sorte de volée de bois vert là-dessus en disant que le mot migrant n'a pas à être utilisé, etc. mais c'est ce qui se passe, c'est la réalité ! Le sens de notre vœu est de voir justement dans quelle mesure nous pouvons essayer de régler cela.

Cette impuissance de s'adresser à l'Etat alors que l'on a peut-être à la Ville de Paris la possibilité de le régler, franchement je suis complètement dans un autre monde avec vous. L'idée est simplement de pouvoir aider ces gens-là. Et qu'est-ce que vous faites ? Vous nous agressez, Mme TROSTIANSKY nous agresse.

Evidemment, nous allons maintenir ce vœu mais je me demande où je suis dans cette mairie, excusez-moi ! On est dans une logique où il faut aider ces gens-là, on nous prend à partie sur les mots, on nous prend à partie sur les solutions que l'on nous propose. C'est surréaliste !

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Relisez le vœu !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO, d'avoir pu vous exprimer.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DLH 6 G - Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par le Département de Paris à "Immobilière 3F" pour le programme de centre d'hébergement (11e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 6 G relatif au transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par le Département de Paris à "Immobilière 3F" pour le programme de centre d'hébergement (11e), sur lequel l'amendement n° 8 G bis a été déposé par l'Exécutif.

C'est une rectification d'erreur matérielle. Au nom de M. Jean-Yves MANO, j'indique que l'amendement est technique et je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 8 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 8 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 6 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 6 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture. (Suite).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé du relogement du centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent de Paul, Z.A.C. de la Porte des Lilas, rue Paul Meurice (20e) (R. 14 G) :

Nombre d'inscrits : 162

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 122

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 14 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 15 G) :

- Mme Claire DESCREUX, suppléante, en remplacement de Mme Marianne de BRUNHOFF, désignée le 21 avril 2008.

Centre régional de valorisation et d'innovation agricole (CERVIA) de Paris-Ile-de-France (R. 16 G) :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Centre hospitalier de Perray-Vaucluse (Conseil d'administration) (R. 17 G) :

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT, en remplacement de Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 15 G à R. 17 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix sept heures).

Votes spécifiques.

Mme Danièle POURTAUD, MM. Pascal CHERKI, Claude DARGENT, Jean-Yves MANO, Romain LEVY, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Aline ARROUZE, MM. Jean-Baptiste MENGUI, Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mmes Liliane CAPELLE, Claude-Annick TISSOT, Pauline VERON, MM. Philippe DUCLOUX, Jean VUILLERMOZ, Mmes Fabienne CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Colombe BROSEL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Halima JEMNI, Lyne COHEN-SOLAL, Michèle BLUMENTHAL, MM. Bruno JULLIARD, Yves CONTASSOT, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Marie-Chantal BACH, Claudine BOUYGUES, M. Didier GUILLOT, Mmes Frédérique PIGEON, Myriam EL KHOMRI, Roxane DECORTE, M. Ian BROSSAT, Mme Isabelle GACHET, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, MM. Jérôme DUBUS, François LEBEL et Mme Martine MERIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 12 G - DASES 502 G - Signature des conventions d'objectifs pluriannuelles (période 2009-2011) avec les Missions Locales parisiennes pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 243 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

Mme Anne HIDALGO et M. Philippe GOUJON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 75 G - DASES 470 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e), visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins". Montant total : 216.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 6 G - Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par le Département de Paris à "Immobilière 3F" pour le programme de centre d'hébergement (11e).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DPA 63 G - Approbation et signature d'un avenant n° 1 aux marchés de prestations intellectuelles d'études en vue de la réalisation de diagnostics de performances énergétiques d'équipements relevant du budget municipal et départemental de Paris conformément à l'application du plan climat.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2009, DDEE 28 G - Signature d'une convention avec l'association "Vacances et Familles l'Accueil en Plus de Paris" pour l'attribution d'une subvention - Montant : 35.000 euros.

2009, DDEE 68 G - Signature d'une convention avec l'association "UNAT Ile de France" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2009, DDEE 69 G - Subvention à l'association Fédération Nationale des Associations Escapade Liberté & Mobilité. Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 70 G - Signature d'une convention avec l'association "VTF Développement" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DASCO 23 G - Subvention à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e). - Montant : 11.000 euros.

2009, DASCO 48 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 34.605 euros.

2009, DASCO 49 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 106.770 euros.

2009, DASCO 53 G - Dotations aux collèges pour le financement de projets, voyages et transports. - Montant total : 94.287 euros.

2009, DASCO 58 G - Fixation, au titre de l'exercice 2009, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Etablissement Public Local d'Enseignement.

2009, DASCO 65 G - Dotation au centre scolaire de l'hôpital Robert Debré (19e). Montant : 10.000 euros.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2009, DASES 215 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Compagnie Alouette - ACM Ballet (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 272 G - Signature d'une convention tripartite avec l'association ISATIS, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer "Les Portes du Sud - Masséna" (13e).

2009, DASES 385 G - Subvention à l'association La Piccola Compagnie (77760 Boissy aux Cailles) au titre de 2009. - Montant : 4.800 euros.

2009, DASES 393 G - Signature de deux avenants aux conventions passées avec l'association Ayyem Zamen (20e), pour l'attribution deux subventions destinées au café Social Belleville (20e) et au Café Social Dejean (18e). - Montant total : 60.000 euros.

2009, DASES 403 G - Signature de conventions avec treize associations et deux fondations privées, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale. Montant : 2.021.001 euros.

2009, DASES 461 G - Subvention à l'association "Ensemble Demain" (12e) au titre de 2009. - Montant : 9.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, SGCP 2 G - Signature d'une convention avec la société de retraite des Conseillers municipaux de Paris et Conseillers généraux de la Seine pour l'attribution de la subvention correspondante. Montant : 2.190.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DDEE 77 G - Signature d'une convention avec l'association "Flora Tristan Régie de Quartier" (14e) pour l'attribution d'une subvention en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un scooter. - Montant : 22.558 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DASES 189 G - Signature d'une convention avec l'association "Act Up Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour financer le soutien juridique et social des personnes vivant avec le VIH à Paris. - Montant : 35.000 euros.

2009, DASES 223 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association RESOLUX (Association de réinsertion du Luxembourg) pour sa Section d'Adaptation Spécialisée.

2009, DASES 260 G - Signature d'une convention avec sept associations, pour l'attribution d'une participation du Département au financement des services d'auxiliaires de vie. Montant total : 336.142,34 euros.

2009, DASES 287 G - Subvention à l'association nationale pour l'éducation des chiens d'assistance pour handicapés (Handi'Chiens) (13e) pour participer à la formation de chiens d'assistance. Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 301 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association Française contre les Myopathies "AFM" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour le Service Régional de Paris. - Montant : 25.000 euros.

2009, DASES 302 G - Subvention à l'association Ciné-Ma-Différence (14e) pour l'organisation de séances de cinéma à Paris pour personnes en situation de handicap. - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 303 G - Subvention à l'Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'exprimant Oralement (AFIDEO) (15e), Montant : 4.500 euros.

2009, DASES 304 G - Subvention à l'Association Française pour la Lecture (AFL) (93308 Aubervilliers), pour la réalisation du projet Vidéographix. Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 311 G - Subvention à l'association l'Elan Retrouvé (9e), pour la création d'une émission de radio pour les usagers du SAVS du 9e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 312 G - Subvention à OSTINATI (10e), pour l'organisation d'un atelier de fabrication de films et de programmation de ciné-club. Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 336 G - Subvention à l'association "Art, Culture, Tourisme Internationaux des Sourds" (ACTIS) (13e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 401 G - Signature d'une convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) concernant les relations entre le CNSA et le Conseil général de Paris.

2009, DASES 405 G - Subvention à l'Association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (66740 Laroque des Albères) pour le fonctionnement de sa délégation parisienne. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 409 G - Subvention à l'association Valentin APAC (95610 Eragnys) pour soutenir dans son fonctionnement le correspondant du Département sur Paris. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 414 G - Subvention à l'Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés (AFIJ) (6e) pour l'organisation des journées emploi-stage-handicap. - Montant : 1.500 euros.

2009, DASES 415 G - Subvention à l'association "Parole de Chien" (9e) pour la réalisation de visites et d'animations auprès des personnes en situation de handicap. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 416 G - Subvention à l'Association ALPC (15e) pour permettre aux jeunes sourds de vivre et communiquer en français. - Montant : 12.000 euros.

2009, DASES 417 G - Signature d'une convention avec l'association Action Passeraile (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 420 G - Subvention à l'association "FMH-Paris Ile de France" (11e) pour le financement de ses activités. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 428 G - Subvention à l'association Enregistrements à la Carte pour les Aveugles (ECA) (1er), pour le paiement du loyer de son local. Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 429 G - Subvention à l'association "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir" (FDFA) (15e) pour le fonctionnement de l'association. - Montant : 14.000 euros.

2009, DASES 431 G - Subvention à l'association "Groupe Polyhandicap France" (GPF) (17e) pour contribution aux frais d'organisation d'une journée à thème le 9 juin 2009 à l'Unesco et pour la poursuite des activités d'écoute et de conseil. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 434 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Maison des Femmes de Paris" (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2009, DASES 436 G - Subvention à l'association "Ville Mains Jardins" (10e) pour l'animation au micro-jardinage dans un jardin partagé, dans le cadre de la semaine du développement durable. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 437 G - Subvention à l'association "Art Eveil" (20e), accès des personnes en situation de handicap à la culture et aux loisirs. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 438 G - Subvention à l'association Handicap et Libertés (HAL) (92800 Puteaux), pour le projet MAMED, service de réparation et de mise à disposition de matériel orthopédique d'occasion. Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 467 G - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association l'Arche à Paris (15e), et autorisation d'une extension de deux places la capacité d'accueil de son foyer de vie.

2009, DASES 497 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (19e), pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de ses deux Points d'Appui et d'Accueil de Jour. Montant : 20.000 euros.

2009, DVD 223 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention de délégation de service publique pour la mise en place d'un service de transport collectif à la demande de personnes handicapées et d'un avenant n° 1 à la convention de financement passée avec le STIF et la région Ile-de-France.

2009, DASES 378 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Centre des Panoyaux pour l'habilitation à l'aide sociale de son centre d'activités de jour situé 40, rue des Panoyaux (20e).

2009, DASES 383 G - Signature d'une convention tripartite avec l'Etat et la CPAM de Paris relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris.

2009, DVD 234 G - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation d'un service de transport collectif à la demande de personnes handicapées (PAM 75) pour une durée de 6 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DASES 372 G - Signature d'une convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais "A.J.A.M." (10e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 79.300 euros.

2009, DASES 384 G - Subvention à l'association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Horticulture "Le Nôtre" (13e). Montant : 1700 euros.

2009, DASES 454 G - Signature d'une convention avec l'association Etablissement Régional Léo Lagrange Ile-de-France (93500 Pantin), pour la mise en place et l'animation d'un pôle d'activités socio-éducatives pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

2009, DASES 379 G - Signature d'une convention de transfert de gestion avec la Ville de Paris pour les locaux situés 12 rue Léon Schwartzberg (10e). Signature d'une convention d'occupation domaniale avec l'association Le PARI's des faubourgs (10e), pour la mise à disposition de ces locaux.

2009, DFPE 17 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de change complets destinés aux établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants et signature de la convention constitutive du groupement.

2009, DPA 49 G - Approbation du principe de construction neuve avec trois logements de fonction pour reloger le Centre d'Accueil d'Urgence Saint Vincent de Paul, dans la ZAC "Porte des Lilas" (20e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DALIAT 37 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de papiers divers et spéciaux destinés aux services de la Ville de Paris et du Département de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement. Lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2009, DRH 4 G - Suppression des limites d'âge dans les statuts de certains corps du Département de Paris.

2009, DRH 10 G - Subvention complémentaire à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) au titre de l'année 2009. Montant : 21.000 euros.

2009, DRH 11 G - Modification du statut des cadres de santé et des dispositions communes aux corps de catégorie B du Département de Paris.

2009, DSTI 45 G - Signature d'un marché relatif à l'acquisition de licences RSA du progiciel PERCEVAL.

2009, DSTI 56 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes concernant la fourniture de systèmes de télécommunication et de services de gestion de déploiement, d'exploitation et de dépannage des systèmes précités sur l'ensemble des structures de la Ville et du Département.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DASES 105 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e), pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 98.000 euros.

2009, DASES 156 G - Signature d'une convention avec l'association Union Parisienne de la Prévention Spécialisée (5e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 7.300 euros.

2009, DASES 169 G - Signature d'une convention avec l'association Aux Captifs la Libération (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2009, DASES 170 G - Signature d'une convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

2009, DASES 175 G - Signature d'une convention avec l'association PréviSanté (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 243 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 246 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'Accès aux Traitements (ARCAT) (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 91.470 euros.

2009, DASES 358 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" (14e) pour l'attribution d'une subvention pour la délégation du 4e arrondissement. - Montant : 16.916 euros.

2009, DASES 369 G - Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e), pour l'attribution d'une subvention pour le secourisme. Montant : 17.685 euros.

2009, DASES 380 G - Signature d'un bail civil avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour les locaux du Service de santé scolaire situé dans un immeuble 8, rue des Dunes (19e).

2009, DASES 449 G - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du SAMU de Paris. - Montant : 582.660 euros.

2009, DASES 480 G - Signature d'une convention avec l'association Fleurbaix-Laventie Ville Santé (FLVS) pour la mise en place du Programme Paris Santé Nutrition. Montant : 18.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DASES 253 G - Signature d'une convention avec l'Association des Usagers des Services Socio-Sanitaires et d'Animation du 19e arrondissement de Paris (A.U.S.A 19) (19e) pour l'attribution d'une subvention au titre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 354 G - DPVI 139 G - Signature d'une convention avec l'association Espace 19 (19e) dans le cadre de la politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2009, DASES 402 G - Signature d'une convention avec l'Association Service Social Familial Migrants ASSFAM (9e), dans le cadre de la politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DDEE 45 G - Signature d'une convention avec l'association CAP DIGITAL Paris Région pour l'attribution d'une subvention. Montant : 145.000 euros.

2009, DDEE 46 G - Signature d'une convention avec l'association Systém@tic Paris Région - Saint Aubin (91). - Montant : 90.000 euros.

2009, DDEE 79 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat 2009 passée avec Paris Développement (1er) pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Montant : 125.000 euros.

2009, DDEE 83 G - Signature d'une convention avec l'Université Pierre et Marie Curie (6e) pour l'attribution d'une subvention pour l'accueil et l'agrandissement de l'incubateur AGORANOV. Montant : 2.000.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DDEE 84 G - Signature d'une convention avec la Fondation Voir et Entendre attribuant une subvention pour l'accompagnement des entreprises innovantes de l'Institut de la Vision. Montant : 500.000 euros

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DAJ 19 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la Commission d'appel d'offres le 8 juillet 2009. - Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DFPE 13 G - Signature d'une convention avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte, gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants-parents (15e) et d'un avenant n° 2 à la convention pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 165.000 euros.

2009, DFPE 14 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple - I.R.A.E.C., gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants-parents pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 210.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DDEE 53 G - Signature d'une convention avec l'association Ligne de Vie (14e).

2009, DDEE 81 G - Signature avec M. le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France de la convention de cofinancement par le fonds social européen "compétitivité régionale et emploi".

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DDEE 12 G - DASES 502 G - Signature des conventions d'objectifs pluriannuelles (période 2009-2011) avec les Missions Locales parisiennes pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

M. Christian SAUTTER, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2009, DDEE 47 G - Politique de la Ville. - Programme Départemental d'Insertion. Subventions aux associations. Montant : 84.000 euros.

2009, DDEE 48 G - Subventions à diverses associations concernant la politique de la Ville et le soutien au secteur associatif. Montant total : 49.000 euros.

2009, DDEE 49 G - Politique de la Ville. Renouvellement d'une convention avec l'association "Fontaine au Roi Initiatives". Montant : 45.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DDEE 62 G - DASES 448 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Clairière pour l'attribution de subventions. Montant total : 96.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2009, DDEE 85 G - Signature d'une convention financière avec l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances pour le recrutement de deux cent cinquante volontaires du service civil volontaire. Montant : 299.355 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DASES 93 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (A.E.R.I.) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle sociale et sanitaire. - Montant : 65.000 euros.

2009, DASES 150 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association Primo Lev (11e), pour son action d'accompagnement socio-juridique. - Montant 20.000 euros.

2009, DASES 208 G - Signature d'une convention avec l'association "Jaurès-Pantin-Petit (J2P)" pour l'attribution d'une subvention pour une action de formation linguistique extensive à visée socialisante et une action d'aide à l'accès aux droits. - Montant global : 7.000 euros.

2009, DASES 214 G - Subvention à l'Association d'Éducation Populaire/Notre-Dame-des-Champs/Montparnasse-Rencontre (14e) pour des formations linguistiques extensive. - Montant : 9.000 euros.

2009, DASES 229 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Observation International des prisons - Section Française (19e). Montant : 26.000 euros

2009, DASES 334 G - Subventions à quatre associations pour leurs activités de médiation socioculturelle et signature d'une convention avec l'association CATRED (11e). - Montant total : 26.000 euros.

2009, DASES 335 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Ma Plume est à Vous (18e), et subventions à douze associations pour leurs activités de médiation socioculturelle notamment en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant total : 63.425 euros.

2009, DASES 349 G - Subvention à l'association Une Chorba pour tous (19e), pour ses activités de distribution alimentaire ponctuelle, de médiation et d'accès aux droits. Montant 40.000 euros.

2009, DASES 392 G - Subvention à l'association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle "AFIP" (20e), pour son action d'accès au droit. Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 395 G - Subvention à trois associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville. - Montant total : 6.500 euros.

2009, DASES 460 G - Signature d'une convention avec l'association La Clepsydre pour une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI) et, à compter du 1er juin 2009, d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant de la participation financière du Département de Paris pour 2009 : 270.500 euros.

2009, DASES 511 G - Signature d'une convention avec l'association Comité Actions Logement (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.500 euros.

2009, DASES 483 G - Signature d'une convention relative au cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité régionale et emploi" d'une action d'accompagnement social et professionnel d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) puis du revenu de solidarité active (RSA), mise en place par le Département de Paris.

2009, DPA 18 G - DASES 345 G - Approbation du principe du projet d'extension du SSDP20 (Service Social Polyvalent de Paris) situé 45, rue Stendhal (20e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt des demandes de permis de démolir, de construire et le changement d'affectation de locaux

2009, DU 10 G - Signature de trois actes de cession de baux dans le cadre du transfert des cellules d'appui pour l'insertion au Département de Paris concernant des locaux à usage de bureaux situés 96 rue Orfila (20e) et 14 rue des Reculettes - 35 à 39 rue Croulebarbe (13e). - Montant : 403.663,68 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DASES 391 G - Subvention à l'association Les Ateliers du Chaudron pour l'action Théâtre Moteur. - Montant : 5.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009, DAJ 21 G - Communication relative à la liste des marchés notifiés pour les mois de juin à août 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maité ERRECART, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Lynda ASMANI, M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Jean-Marie CAVADA, M. Pierre CHARON, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Alain DESTREM, Mme Véronique DUBARRY, M. Rémi FÉRAUD, M. Eric HÉLARD, Mme Christine LAGARDE, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Etienne MERCIER, Mme Anne TACHÈNE, M. Philippe TORRETON, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Sommaire

Ouverture de la séance.	192	Vœu déposé par Mme Pauline VERON, M. Jacques BRAVO et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présence de Roms dans le 9e arrondissement.	201
Adoption de comptes rendus.	192	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement des bandes de migrants à Paris.	202
2009, DF 22 G - Lancement d'un appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement des contrats d'assurance du Département de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au projet de délibération DF 22 G. ...	192	2009, DLH 6 G - Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par le Département de Paris à "Immobilière 3F" pour le programme de centre d'hébergement (11e).	204
Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général dans un jury d'architecture.	193	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un jury d'architecture. (Suite).	204
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à "Paris Initiatives Entreprises".	193	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	205
2009, DDEE 78 G - Signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "Paris Business Angels" pour l'attribution d'une subvention - Montant : 50.000 euros.	194	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	205
2009, DDEE 39 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE (9e) pour son action d'aide à la création d'entreprise ou d'activité notamment en faveur des bénéficiaires parisiens du RSA. Montant : 780.000 euros.	195	Clôture de la séance.	205
2009, DASES 219 G - Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e) pour le renouvellement de son action en direction des seniors parisiens. Montant : 4.000 euros.	196	Votes spécifiques.	205
2009, DASES 347 G - Signature de 27 avenants aux conventions d'animation globale passées avec les centres sociaux associatifs parisiens et d'un avenant avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Paris pour la fixation de la participation financière. - Montant total : 1.990.048 euros.	197	Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	205
2009, DASES 36 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France, pour son action de lutte contre l'exclusion et les discriminations en direction des gais, lesbiennes, trans et bisexuels parisiens et d'Ile-de-France. - Montant : 112.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au désengagement financier de l'Etat dans le financement du Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France.	198	Liste des membres présents.	210
2009 DDEE 75 G - DASES 470 G - Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e), visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins". Montant total : 216.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux "marchés de la misère".	199		
Vœu déposé par M. Gauthier CARON-THIBAUT et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au R.S.A. à Paris.	200		

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*